RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : 5 novembre 2018

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud, Marie-Lou Noël, Percy Mallet, Patrice-Éloi Mallet, Rémi Hébert, Kassim Doumbia, Brigitte Mazerolle Arseneau et Elise Roussel.

PUBLIC : 12 personnes, Mélanie Paulin Gagnon (auditeure) et deux membres des médias (Acadie Nouvelle et CKRO).

1. **Ouverture de la réunion**

   La séance est ouverte à 19 h.

2. **Personne attendue**

   Mme la maire mentionne que la personne attendue est l'auditeure Mme Mélanie Paulin Gagnon.

3. **Divulgation de conflits d'intérêts**

   Aucun conflit d'intérêts n'est divulgué.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

   Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé de Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

   ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Adoption des procès-verbaux**

   a. **Réunion extraordinaire du 29 septembre 2018**

   Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 29 septembre 2018 soit adopté tel que présenté.

   ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

   b. **Réunion ordinaire du 1er octobre 2018**

   Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 1er octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

   ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

   c. **Réunion extraordinaire du 3 octobre 2018**

   Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 3 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

   ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Suivi des procès-verbaux**

   Tous les suivis ont été faits.

7. **Correspondance**

   (a) La DG fait état de l'information contenue dans le rapport des permis octroyés par la Commission des services régionaux P.A pour le mois d'octobre 2018.

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

(b) La DG fait état de la lettre reçue des affaires municipales concernant les états financiers vérifiés 2017; il demande à la municipalité de se conformer et de remettre les états vérifiés avant le 15 novembre.

8. Rapport des comités

a) Développement communautaire

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport pour le comité du développement communautaire et dépose son rapport.

b) Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport pour le comité de sécurité publique et dépose son rapport.

c) Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport pour le comité d'infrastructures et dépose son rapport.

d) Finances

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport pour le comité de finances et dépose son rapport.

9. Affaires nouvelles

(a) Résolution : Première et deuxième lectures par son titre de l'arrêté n°100-2018 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°100-2018 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement de la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°100-2018 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement de la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(b) Résolution : Contribution au fonds de réserve d'immobilisation– projet Pointe Brûlée

Une résolution a été adoptée le 6 avril 2009 afin de procéder à la signature d'une entente avec Fonds Chantiers Canada et la province du Nouveau-Brunswick concernant le remplacement des égouts sanitaires sur la rue Pointe-Brûlée, projet portant le #22831. Cette entente indique que la Ville de Shippagan accepte d'établir une réserve d'immobilisation de remplacement de 2 000$ par année pour dix (10) ans, pour un total de 20 000$. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que la Ville de Shippagan contribue à la réserve d'immobilisation de ce projet pour l'année 2018 pour un montant de 2 000$ en lien avec le contrat initial dûment établi dans la résolution du 6 avril 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(c) Résolution : Contribution au fonds de réserve d'immobilisation– projet Phase IV

Une résolution a été adoptée le 5 mars 2012 afin de procéder à la signature d'une entente avec Fonds Chantiers Canada et la province du Nouveau-Brunswick concernant le remplacement des égouts sanitaires tel que décrit dans le projet Phase IV portant le #27120. Cette entente indique que la Ville de Shippagan accepte d'établir une réserve pour immobilisation de 4 000$ par année débutant en 2013 pour dix (10) ans, pour un total de 40 000$. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que la Ville de Shippagan contribue à la réserve d'immobilisation de ce projet pour l'année 2018 pour un montant de 4 000$ tel que convenu dans le contrat dûment établi dans la résolution du 5 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

(d) Résolution : Lettre d'appui des recommandations pour Postes Canada

Considérant que l'examen de Postes Canada est maintenant terminé et que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) a fait connaître ses 45 recommandations, et que le gouvernement a rendu publique la vision qu'il avait de l'avenir de Postes Canada en répondant seulement en partie aux recommandations du Comité, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Percy Mallet que M^me^ la maire envoie une lettre au gouvernement fédéral au nom de la Ville de Shippagan afin de manifester des préoccupations quant aux recommandations oubliées émanent du Comité.

Après discussion, le conseiller Rémi Hébert retire sa proposition appuyé du conseiller Percy Mallet.

PROPOSITION RETIRÉE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(e) Résolution : Autorisation des procédures pour la démolition du terrain – Entreprises Mallet

La Ville de Shippagan est en voie d'acquérir le terrain où était situé les Entreprises Mallet et celui-ci nécessite une démolition de ses anciens bâtiments. Considérant qu'aucun budget n'avait était alloué à la démolition de ces bâtiments dans le budget de 2018, il est donc proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'autoriser l'administration de prendre des fonds du budget de fonctionnement 2018 afin de couvrir cette dépense estimée à 21 000 $ (taxe en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Mot de la maire

La maire fait la lecture de son rapport.

11. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h.

12. Parole au public

La maire donne la parole au public.

VILLE DE SHIPPAGAN
MAIRE
GREFFIER